

LUDOVIC PAJOT

Maire de Bruay-La-Buissière

Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Réf : LP/CH/DV

Objet : Dossier de mise en concurrence marché de Noël

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses festivités, la municipalité de Bruay-la-Buissière organise un marché de Noël du vendredi 4 décembre au dimanche 20 décembre 2026. 25 chalets simples seront délivrés pour y accueillir une activité commerciale.

Les 25 emplacements seront alloués de la manière suivante au tarif de 200 euros le chalet simple :

- 9 pour la vente de produits de bouche
- 4 pour la vente de décorations de Noël
- 7 pour la vente de cadeaux de Noël (écharpes, bonnets, bijoux, sacs, vêtements, jouets...)
- 5 pour la vente de confections artisanales (bougies, savons, pyramides à bougies, crèches de Noël...).

Dans ce souci de qualité, d'hygiène, de respect des visiteurs, la municipalité de Bruay-la-Buissière a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance N° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants

- 20% sur l'expérience professionnelle,
- 20% sur la provenance des produits proposés.
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur les produits proposés

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives représentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner pas courrier ou mail avant le vendredi 12 juin 2026 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire de Bruay-la-Buissière
Mise en concurrence du domaine public
39 rue Pierre Bérégovoy
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Mail : d.vivard@bruaylabuissiere.fr